

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CANTON DE LA COTE SALANQUAISE
MAIRIE DE CLAIRA**

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2018**

L'An deux mille dix-huit, le neuf février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Claira dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Hélène MALE, Maire.

Présents : Chantal AMIGAS, René AROS, Jacques BAUDE, Henri BOULAROT, Marielle BOUSQUET, Bernard JANTAC, Jean-Pierre LEONARDI, Fabienne LINOSSIER, Hélène MALE, Alexandra NEGRE, Marc PETIT, Alain QUINTO, Marie-France ROFIDAL, Eric RODRIGUEZ, Anissa SAGUER, André SANÇHEZ, Angélique SORLI, Marie-Josée VERA.

Absents excusés : Isabelle BAZZUCCHI, Pierre BRAULT (procuration à Anissa SAGUER), Daniel DUROCHAT, Marie-Line GIRO (procuration à Angélique SORLI), Stéphanie FOURCADE, Jean-Pierre MAC, Jean-Marie NOGUER (procuration à Hélène MALE), Jean-Marc RIGAL (procuration à René AROS), Nadira M'ZOURI (procuration à Fabienne LINOSSIER).

Les membres présents étant en nombre suffisants pour délibérer valablement, Madame le Maire a déclaré la séance ouverte.

Angélique Sorli a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Subvention au CCAS

Afin de générer à la crèche les ressources nécessaires à son fonctionnement pour le début de l'année 2018 et dans l'attente du versement de la subvention CAF pour l'année 2017, Madame le Maire propose de délibérer l'avance de subvention de 25 000 € au CCAS.

L'exposé ainsi entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Madame le Maire,

- APPROUVE l'avance de subvention de 25 000 € au CCAS
- AJOUTE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, aux articles, chapitres et fonctions prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Claira, le 9 février 2018
Le Maire

Le Maire



Certifié exécutoire
Suivant le dépôt en préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Accusé de réception en préfecture
066-216600502-20180212-D-09022018-2-DE
Date de télétransmission : 12/02/2018
Date de réception préfecture : 12/02/2018